

Suivi des flux polluants

Thème :

ASSAINISSEMENT URBAIN

Version : **1.1**



| | |
|----------|---|
| 08/12/09 | <p>Evolution 1.0->1.1:</p> <ul style="list-style-type: none">-Suppression de l'entité NOMENCLATURE TEF" et ajout de l'entité "NOMENCLATURE NAF"-Ajout d'une association entre "UNITE DE MESURE" et "VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET"- Suppression de l'attribut "Nature du flux" et ajout d'une association entre l'entité "SUPPORT" et "CONNEXION"- Mise à jour de la longueur maximale des attributs "Type d'ouvrage amont" et "Type d'ouvrage aval" à 2 caractères.- Mise à jour de la longueur maximale de l'attribut "Période de calcul de la valeur caractéristique" à 3 caractères- Ajout de l'attribut "Finalité" dans l'entité EVENEMENT SUR L'OUVRAGE- Ajout de l'entité COMMENTAIRES GLOBAUX SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT |
|----------|---|

Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites dans le document « Conditions générales d'utilisation des spécifications Sandre » disponible sur le site Internet du Sandre.

Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

| | |
|-----------------------------|---|
| Titre | Suivi des flux polluants |
| Créateur | Système d'Information sur l'Eau / Sandre |
| Sujet | Connexions entre ouvrages d'assainissement; Destination des sous-produits de traitement d'épuration; |
| Description | Ce dictionnaire de données a pour objet de définir un ensemble d'informations relatives aux connexions physiques possibles entre ouvrages d'assainissement. |
| Editeur | ONEMA |
| Contributeur | Sandre |
| Date / Création | - 2009-12-08 |
| Date / Modification | - |
| Date / Validation | - 2010-08-16 |
| Type | Text |
| Format | Open Document |
| Identifiant | urn:sandre:dictionnaire:cxn::1.1 |
| Langue | fra |
| Relation / Est remplacé par | |
| Relation / Remplace | urn:sandre:dictionnaire:cxn::1.0 |
| Relation / Référence | |
| Couverture | France |
| Droits | © Sandre |
| Version | 1.1 |

I. AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

I.1. Le Système d'Information sur l'Eau

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (Sandre, Référentiels cartographiques,...) et des projets territoriaux.

L'organisation du Système d'Information sur l'Eau, mis en place depuis 1992, est l'objet de la circulaire n°0200107 du 26 mars 2002 qui répartit les rôles entre les différents acteurs publics, Etats et organismes ayant une mission de service public dans le domaine de l'eau.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau.

I.2. Le Sandre

Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

I.2.1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités : sa signification ;

- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

I.2.2. Les listes de référence communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants mais aussi des stations de mesure, des zonages réglementaires, ... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le Sandre s'est vu confier l'administration et la diffusion du référentiel commun sur l'eau afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

I.2.3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le Sandre visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le Sandre propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

I.2.4. Les scénarios d'échanges

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du Sandre, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

I.2.5. Les services d'échanges

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Architecture du Système d'Information sur l'Eau (ASIE), le Sandre est chargé de définir et de standardiser les services WEB qui rendent les outils et systèmes d'information interopérables entre eux.

I.2.6. Organisation du Sandre

Le Sandre est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour répondre à ces missions, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, BRGM, Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site internet du Sandre : <http://sandre.eaufrance.fr> ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau
15 rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

I.3. Notations dans le document

I.3.1. Termes de référence

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

I.3.2. Gestion des versions

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Si cet indice est composé uniquement d'un nombre réel positif supérieur ou égal à 1.0 et sans la mention « beta », alors le document en question est une version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation. Il est publié sur le site internet du Sandre et est reconnu comme un document de référence, en particulier pour tout déploiement informatique.

Si cet indice est composé d'un nombre réel strictement inférieur à 1.0 (exemple : 0.2, 0.3,...) ou bien supérieur ou égale à 1.0 avec la mention « beta » (exemple : 1.0beta, 1.1beta,...), alors le document en question est une version provisoire. Il s'agit uniquement d'un document de travail. Il n'est donc pas reconnu par les acteurs en charge de sa validation et ne doit pas être considéré comme un document de référence. Ce document est susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive.

Si un indice de version évolue uniquement d'une décimale (exemple : 1.0 à 1.1), alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications mineures dans le document en question (exemple : mise à jour de définitions, d'attributs, de règles de gestion,...).

Si en revanche un indice de version change d'entier naturel (exemple : 1.0 à 2.0, 1.2 à 2.0), accompagné d'une décimale égale à 0, alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications majeures dans le document en question (exemple : mise à jour d'un ensemble d'entités, d'associations, de règles de gestion,...).

Le document actuel est la version 1.1 et constitue un document Validé.

II. INTRODUCTION

Le thème **Assainissement urbain** a été traité par le Sandre avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

| Objectif du document | Cible | Nom du document |
|--|---|---|
| Présentation de la sémantique Sandre du thème | Acteurs du domaine de l'Eau | / |
| Dictionnaire de données par sous thème | Acteurs implémentant un système sur le thème | <ul style="list-style-type: none"> × Dictionnaire de données Ouvrage de dépollution × Dictionnaire de données Système de collecte × Dictionnaire de données Suivi des flux polluants × Dictionnaire de données Mesures au sein des ouvrages d'assainissement × Dictionnaire de données Sites industriels × Dictionnaire de données Ouvrages de rejet |
| Spécifications techniques du format d'échange Sandre | Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données | <ul style="list-style-type: none"> × Format d'échange XML Ouvrage de dépollution × Format d'échange XML Système de collecte × Format d'échange XML Suivi des flux polluants × Format d'échange XML Mesures au sein des ouvrages d'assainissement × Format d'échange XML Sites industriels × Format d'échange XML Ouvrages de rejet |

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires.

III.CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

III.1. Espaces de nommage

Ce dictionnaire de données fait appel à certains concepts qui ont été définis et référencés au sein d'autres dictionnaire, chaque dictionnaire relevant d'une thématique de l'eau particulière, ou bien pouvant être transversale à différents domaines de l'eau (exemple : référentiel PARAMETRES).

Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces dictionnaires de données. Chaque espace de nommage se rapporte à une version de dictionnaires de données.

Ce dictionnaire fait appel à certains concepts définis dans les dictionnaires de données suivants:

| Préfixes de l'espace de nommage externe | Adresses URI de l'espace de nommage externe | Dictionnaires de données correspondants | Versions |
|---|---|--|----------|
| | | | |
| sa_scl | http://xml.sandre.eaufrance.fr/scl/1.1 | Description des système de collecte d'eaux usées | 1.1 |
| sa_com | http://xml.sandre.eaufrance.fr/com/2 | Référentiel administratif | 2 |
| sa_odp | http://xml.sandre.eaufrance.fr/odp/1.1 | Ouvrage de dépollution | 1.1 |
| sa_int | http://xml.sandre.eaufrance.fr/int/3 | Référentiel des intervenants | 2 |
| sa_par | http://xml.sandre.eaufrance.fr/par/2 | Référentiel Paramètres | 2 |
| sa_sti | http://xml.sandre.eaufrance.fr/sti/2 | Sites industriels | 2 |
| sa_epr | http://xml.sandre.eaufrance.fr/epr/2 | Epanrages de produits fertilisants | 2 |
| sa_orm | http://xml.sandre.eaufrance.fr/orm/2 | Ouvrages de rejets | 1.1 |

III.2. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,

- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- éventuellement sa représentation cartographique

III.3. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée attribut par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités.

Chaque attribut est décrit par :

un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur impérative ou maximale de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire ou alternative).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

III.3.1. Identifiant de l'attribut

Le nom de balise XML d'une entité ou d'un attribut , ainsi que l'adresse URI de l'espace de nommage dans lequel l'élément XML a été défini ont valeur d'identifiant.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa_par:CdUniteReference>.

III.3.2.Nom de balise XML d'un attribut

Chaque entité et attribut dispose d'un nom de balise XML. Celui-ci est composé d'une part du préfixe de l'espace de nommage attribué à la thématique traitée par le Sandre, et d'autre part d'une restriction littéraire du libellé de l'attribut correspondant. Ces informations sont encadrées par les symboles « < » et « > », conformément aux spécifications XML.

Dans le cadre des échanges de données selon le formalisme XML Sandre, le nom des balises XML, à employer pour encadrer les données métiers, ne doivent pas comporter le préfixe de l'espace de nommage.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa_par:CdUniteReference>. Dans les fichiers d'échange, l'espace de nommage est inutilisé et le nom de la balise XML devient uniquement <CdUniteReference>.

Désormais, le nom de balise XML d'une entité ou d'un attribut a valeur d'identifiant.

III.3.3.Nature de l'attribut

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique si l'attribut est identifiant (clef primaire) de l'objet auquel il est rattaché.

III.3.4.Formats de données des attributs

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats de données suivants :

| Formats de données | Détail | Abréviation utilisée |
|--------------------|--|----------------------|
| Caractère illimité | Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée) | TXT |
| Caractère limité | Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée | A |
| Date | Date | D |
| Date-Heure | Date-Heure | DH |
| Heure | Heure | H |
| Numérique | Numérique | N |

| Formats de données | Détail | Abréviation utilisée |
|---------------------------|--|----------------------|
| Objet graphique (binaire) | Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046) | PIC |
| Logique | Information booléenne prenant pour valeur: <ul style="list-style-type: none"> ● « true » ou « 1 » ● « false » ou « 0 » | BL |

Le format « **Caractère limité** » indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format « **Texte** » qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format « **numérique** » concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format « **logique** » est un format qui n'autorise que deux valeurs « true » (*Vrai*) ou « false » (*Faux*).

Sauf indication contraire, les attributs au format « **date** » portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format « **heure** » contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes, alors que le format « **Date-Heure** » portent sur l'ensemble de ces composantes temporelles (jour, mois, année, heure, minute, seconde) .

Les attributs au format « **binaire** » correspondent à des objets graphiques tels que des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

III.3.5. Liste de valeurs possibles pour un attribut

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles), chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition.

Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

| Code | Mnémonique | Libellé | Définition |
|------|------------|---------|------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |



Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.

Le mnémonique est une appellation stynthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.

III.3.6.Responsable

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

III.3.7.Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est le franc. Elles doivent donc être arrondies au francs près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

Le type de précision absolue,

Le caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

III.3.7.a Type de précision absolue

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie.

III.3.7.b Caractère de la précision absolue

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

III.3.8.Précision relative

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le Sandre ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

III.3.8.a Type de précision relative

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.

III.3.8.b Caractère de la précision relative

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

III.3.9. Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

Par défaut, les longueurs sont maximales.

III.3.10. Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.

III.3.11. Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

III.3.12. Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

Par défaut, l'*origine temporelle* est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

III.3.13. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.

III.3.14. Valeurs négatives

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Par défaut, elles sont à non.

III.3.15. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

III.3.16. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

III.3.17. Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

Aucun pas de progression n'est défini par défaut.

III.3.18. Unité de mesure

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

III.3.19. Expression régulière

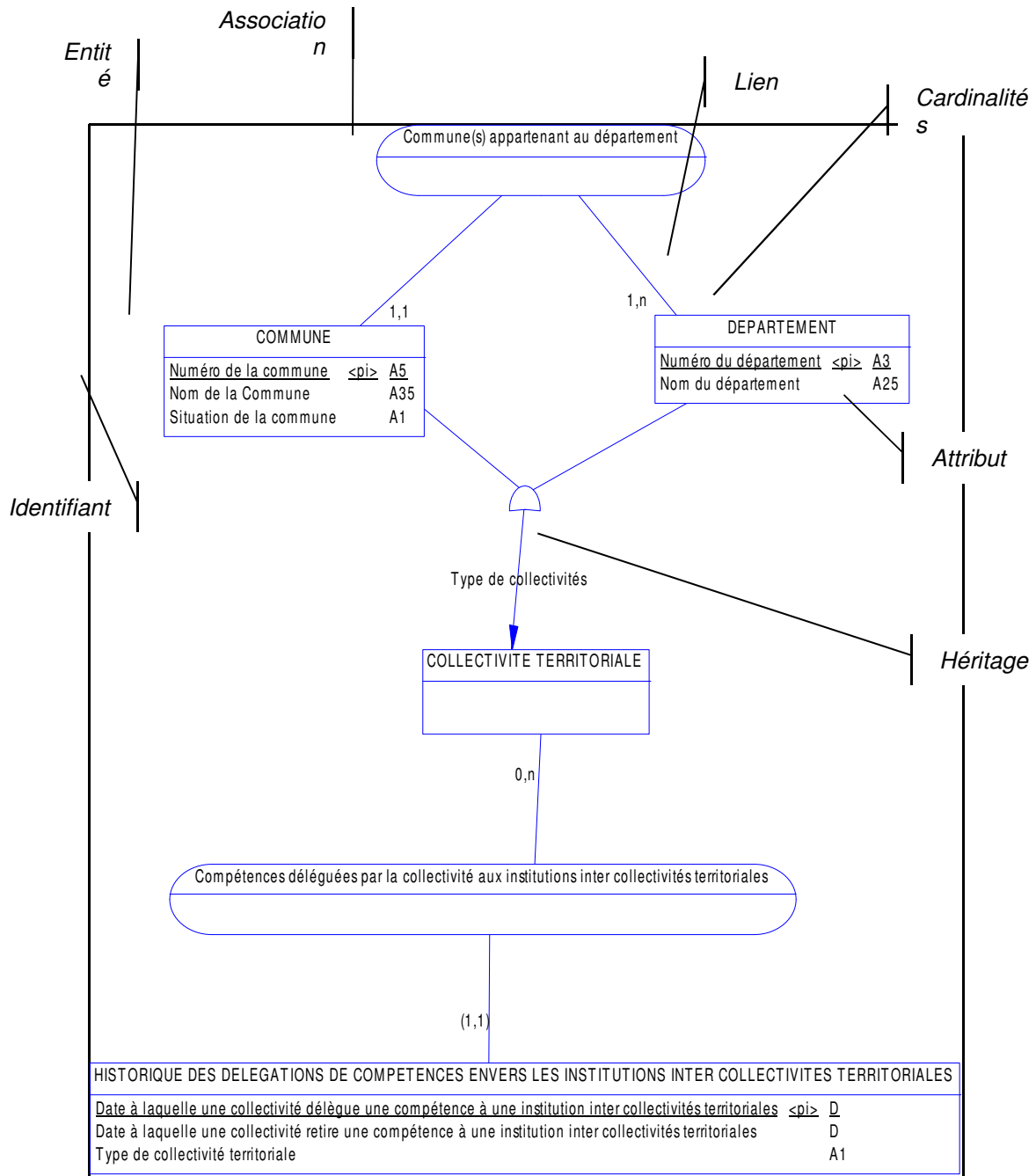
La caractéristique *expression régulière* est utilisée lorsque les données se rapportant à un attribut doivent répondre à un modèle de chaînes de caractères.

La syntaxe employée pour exprimer les expressions régulières correspond à celle définie dans le cadre des spécifications XML Schema rédigées par le consortium « W3C », au niveau de la facette « pattern ».

Par, exemple, l'expression régulière suivante «`((([0-8][0-9AB])|(9[0-8AB]))[0-9]){3}`» est la règle de formatage de données que tout code INSEE de commune française est censé respecter.

III.4. Formalisme des modèles conceptuels de données

Le dictionnaire de données décrit le modèle conceptuel de données selon un formalisme MERISE. Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés :



Les principales notions de bases utilisées dans MERISE sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur les Modèles Conceptuels de Données pour un approfondissement de ces notions.

● **Modèle conceptuel de données**

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MCD représente la structure logique globale d'une base de données, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle conceptuel contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans la base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'une entreprise.

● **Entité**

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

Dans le modèle de données, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.

● **Attribut**

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

Dans le modèle de données, l'attribut est indiqué dans la case Entité ou le rond Association. De plus, il est précisé les informations suivantes :

| | | |
|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Attribut « simple » | <i>Nom de l'attribut</i> | |
| Attribut identifiant primaire | <u><i>Nom de l'attribut</i></u> | <pi> pour primary Identifier |
| Attribut identifiant alternatif | <u><i>Nom de l'attribut</i></u> | <ai> pour Alternative Identifier |

La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Format Caractère limité | <i>A + [Longueur]</i> |
| Format texte (caractère illimité) | <i>TXT</i> |
| Numérique | <i>N</i> |
| Logique | <i>BL</i> |
| Date | <i>D</i> |
| Heure | <i>H</i> |
| Date-Heure | <i>DH</i> |
| Objet graphique (binaire) | <i>PIC</i> |

● **Association**

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

Dans le modèle de données, chaque association est visualisée par un rond contenant son nom et ses éventuels attributs.

● **Lien**

Un lien relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les

dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

Dans le modèle de données, le premier chiffre indique la cardinalité minimale et le second chiffre la cardinalité maximale. Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes (n étant inconnu).

Les cardinalités entre parenthèses signifient que l'identifiant primaire de l'entité est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation. Par exemple, l'historique des délégations de compétences a pour identifiant la date à laquelle la collectivité lègue la compétence + le code INSEE de la collectivité (ici, la commune, le département ou la région).

● Cardinalités

Les cardinalités traduisent la participation des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

● Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés et pour chaque attribut, il est ajouté le sigle <pi> (primary Identifier)*

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont suivis d'un sigle <ai> (alternative identifier). Lorsqu'il existe plusieurs identifiants alternatifs, le sigle <ai> est complété par le numéro de la clé alternative (par exemple, <ai1> et <ai2>)*

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

● Héritage

Relation particulière qui définit une entité comme étant une instance particulière d'une entité plus générale. Par exemple, une commune est héritée du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

Dans le modèle de données, l'héritage est représenté par un petit rond. La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que les traits simples précisent les entités filles.

III.5. Représentation cartographique d'une entité

Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le Sandre indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.

Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du Sandre. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones).

IV. GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des **listes de référence du Sandre**. Ces listes ne sont pas fixées lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

En effet, le partage de données informatisées entre différents partenaires s'articule autour de la mise en place de listes de valeurs communes, servant de référence pour l'ensemble des acteurs, et identifiées de façon unique quel que soit le contexte d'échange. Du point de vue terminologique, ces recueils de données normalisées constituent un référentiel.

L'une des missions du © Sandre consiste à élaborer, administrer et mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau, un référentiel incluant différentes listes de données métiers ayant trait au domaine de l'eau. Ce référentiel pivot est régulièrement actualisé grâce à la coopération entre membres experts issus de partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations qui se sont engagés dans l'élaboration d'un langage commun des données sur l'eau.

Ce référentiel est appelé à être un instrument central indispensable à toute infrastructure informatique d'échanges de données. Il contribue d'une part à améliorer la qualité des données échangées par sa capacité à restituer des informations codifiées, mises à jour et jugées fiables par ses utilisateurs. D'autre part, la gestion d'un tel référentiel s'inscrit pleinement dans un cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le Sandre et recense de manière générale toute propriété d'un milieu ou d'une partie d'un milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

Les listes de référence ont vocation à être partagées et utilisées par les acteurs du monde de l'eau pour faciliter leurs échanges de données.

Parmi ces listes de référence, certaines d'entre elles sont administrées par le Sandre (exemple : liste des codes nationaux de paramètres analytiques).

Par ailleurs, le Sandre diffuse des listes de référence provenant d'autres administrations ou organismes telles que les listes de cours d'eau, de masses d'eau,...

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du Sandre sandre.eaufrance.fr .

V. DICTIONNAIRE DES ENTITES

V.1. COMMENTAIRES GLOBAUX SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT

➤ **Nom de balise XML** : <cxn:ComGlobauxOuvrageAssainissement>

➤ **Définition** :

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de début de la période des commentaires globaux (1,1)
- Date de fin de la période des commentaires globaux (1,1)
- Finalité des commentaires globaux (1,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- COMMENTAIRES GLOBAUX SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT / Commentaires globaux sur l'ouvrage d'assainissement (1,1) [V.1]

V.2. CONNEXION

➤ **Nom de balise XML** : <cxn:Connexion>

➤ **Définition** :

Les connexions matérialisent un lien logique entre deux et seulement deux ouvrages composants la chaîne de production des rejets. C'est également un lieu physique ou logique auquel sont rattachés des flux de pollution mesurés ou évalués.

Entre deux ouvrages n'existe qu'une et qu'une seule connexion pour une nature d'effluent donnée (eau, boue, ...). Ainsi, si deux canalisations relient une station d'épuration et un rejet dans le milieu, elles ne donneront lieu qu'à une seule connexion auquel on rattachera, par exemple, des données de flux établies à partir de la somme des données obtenues sur chaque canalisation.

Chaque connexion a une période de validité définie à l'aide des attributs "Date de création de la connexion" et "Date de retrait de la connexion". Une connexion cesse d'être valide lorsqu'elle ne correspond plus à une réalité physique (canalisation bouchée ou détruite...).

La proportion d'effluent qui transite par la connexion peut évoluer. Ses différentes valeurs seront historisées en associant à chaque valeur statistique, la proportion d'effluent qui transite à la connexion lorsque celles-ci sont établies.

Une connexion ne permet pas tous les chaînages entre tous les ouvrages, mais seulement ceux indiqués dans le tableau ci-après.

COM = commune

SI = Site industriel

SC = Système de collecte

STEP = Station d'épuration

REJ = Ouvrage de rejet dans le milieu naturel

EXPL= Exploitation agricole

EPAN = Epannage agricole

| | | AVAL | | | | | | |
|--------------|--------------|------|----|-----|------|-----|------|-------|
| | | COM | SI | SCL | STEP | REJ | EXPL | EPAND |
| AMONT | COM | | | X | | | | |
| | SI | | | X | X | X | | X |
| | SCL | | | | X | X | | |
| | STEP | | | X | X | X | | X |
| | REJ | | | | | | | |
| | EXPL | | | | | | | |
| | EPAND | | | | | | X | |

Avec comme chaînages possibles :

* COM -> SC -> STEP -> REJ/EPAN

* COM -> SC -> REJ

* SI -> SC -> STEP -> REJ/EPAN

* SI -> SC -> REJ

* SI -> STEP -> REJ/EPAN

* SI -> STEP -> STEP -> REJ/EPAN

* SI -> STEP -> SC -> STEP -> REJ/EPAN

* SI -> STEP -> SC -> REJ

* SI -> REJ/EPAN

* EXPL -> EPAN

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code de l'ouvrage amont (1,1)
- Code de l'ouvrage aval (1,1)
- Date de création de la connexion (1,1)
- Type de l'ouvrage amont (1,1)
- Type de l'ouvrage aval (1,1)
- Commentaires sur la connexion (0,1)
- Date de retrait de la connexion (0,1)
- Proportion d'effluent produite par l'ouvrage amont qui passe par la connexion (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- OUVRAGE DE DEPOLLUTION / Connexion en amont d'un ouvrage de dépollution (1,1) [V.11]
- OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL / Connexion en amont d'un ouvrage de rejet au milieu naturel (1,1) [V.12]
- PERIMETRE D'EPANDAGE / Connexion en amont d'un périmètre d'épandage (1,1) [V.14]
- SYSTEME DE COLLECTE / Connexion en amont d'un système de collecte (1,1) [V.17]
- COMMUNE / Connexion en aval d'une commune (1,1) [V.7]
- EXPLOITATION AGRICOLE / Connexion en aval d'une exploitation agricole (1,1) [V.8]
- OUVRAGE DE DEPOLLUTION / Connexion en aval d'un ouvrage de dépollution (1,1) [V.11]
- Connexion en aval d'un site industriel / Connexion en aval d'un site industriel (0,1) [V.3]
- SYSTEME DE COLLECTE / Connexion en aval d'un système de collecte (1,1) [V.17]
- SUPPORT / Nature du flux (1,1) [V.16]
- VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET / Valeur statistique relative à une connexion (0,N) [V.6]

V.3. Connexion en aval d'un site industriel

➤ **Nom de balise XML** : <cxn:SiteIndustrielAmont>

➤ **Définition** :

Une connexion ne possède qu'un ouvrage amont et qu'un ouvrage aval.

Un site industriel sera toujours considéré comme un producteur d'effluents même s'il possède des capacités de dépollution (centre d'incinération, cimenterie...). Il sera donc toujours à l'amont d'une connexion.

La ou les activités industrielles à l'origine de l'effluent transitant par la connexion pourront être précisées.

Les capacités de dépollution d'un site industriel seront traitées par le concept d'unité de traitement des sous-produits que l'on peut rapporter à un site industriel.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- CONNEXION / Connexion en aval d'un site industriel (0,1) [V.2]
- SITE INDUSTRIEL / Connexion en aval d'un site industriel (1,1) [V.15]
- NOMENCLATURE ACTIVITES FRANCAISE / Connexion en aval d'un site industriel (1,1) [V.10]

V.4. EVENEMENTS SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT

- **Nom de balise XML** : <cxn:EvenOuvrageAssainissement>
- **Définition** :

Les événements de l'ouvrage d'assainissement sont tous les événements qui se sont produits sur l'ouvrage et qui nécessitent d'être historisés. Les événements de l'ouvrage permettent notamment de préciser les incidents accidentels ou extérieurs qui influencent les résultats de mesure acquis sur l'ouvrage.

Cette information relève de la responsabilité du producteur de données sur l'ouvrage d'assainissement.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de l'évènement sur l'ouvrage d'assainissement (1,1)
- Finalité de l'évènement sur l'ouvrage d'assainissement (1,1)
- Type d'évènement sur l'ouvrage d'assainissement (1,1)
- Description de l'évènement sur l'ouvrage d'assainissement (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT / Evènements sur l'ouvrage d'assainissement (1,1) [V.5]

V.5. OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT

- **Nom de balise XML** : <cxn:OuvrageAssainissement>
- **Définition** :

L'ouvrage d'assainissement regroupe l'ensemble des ouvrages physiques utilisés dans le domaine de l'assainissement et dont la modélisation par le SANDRE a été nécessaire.

Les informations sur l'ouvrage d'assainissement relèvent de la responsabilité du ou des organismes en fonction de l'ouvrage.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code de l'ouvrage d'assainissement (1,1)
- Type d'ouvrage d'assainissement (1,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- COMMENTAIRES GLOBAUX SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT / Commentaires globaux sur l'ouvrage d'assainissement (0,N) [V.1]
- EVENEMENTS SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT / Evènements sur l'ouvrage d'assainissement (0,N) [V.4]

V.6. VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET

➤ **Nom de balise XML** : <cxn:ValeurCaracteristiqueRejet>

➤ **Définition** :

Une valeur caractéristique du rejet est une grandeur (concentration, flux, débit, ...) établie sur une connexion pour un paramètre, rapportée à une unité de temps (jour, semaine, mois, ...) pour une période donnée.

Les flux sont systématiquement exprimés en Kg/jour quelles que soient les unités des paramètres disponibles.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du rejet sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui établissent ces valeurs.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Date de début de la période de référence (1,1)
- Date de la fin de la période de référence (1,1)
- Grandeur mesurée (1,1)
- Représentativité statistique de la valeur caractéristique (1,1)
- Commentaires sur la valeur caractéristique (0,1)
- Mode d'obtention de la valeur caractéristique (0,1)
- Période de calcul de la valeur caractéristique (0,1)
- Proportion théorique d'effluent produit par l'ouvrage amont qui passe par la connexion au moment de l'établissement de la valeur (0,1)
- Qualification de l'acquisition de la valeur (0,1)
- Statut de l'acquisition de la valeur (0,1)
- Valeur caractéristique du rejet (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- PARAMETRE / Paramètre de la valeur statistique (1,1) [V.13]
- INTERVENANT / Producteur de la valeur statistique (1,1) [V.9]
- UNITE DE REFERENCE / Unité de mesure de la valeur caractéristique du rejet (1,1) [V.18]
- CONNEXION / Valeur statistique relative à une connexion (1,1) [V.2]

V.7. COMMUNE

➤ **Nom de balise XML** : <sa_com:Commune>

➤ **Définition** :

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles".

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délèguent une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

V.8. EXPLOITATION AGRICOLE

- **Nom de balise XML** : <sa_epr:ExpAgri>
- **Définition**:

Unité de production géographiquement individualisée dans laquelle une ou plusieurs personnes ont des activités agricoles.

"Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent" (Code rural - L311-1).

Il est retenu qu'une exploitation agricole est définie par la personne morale ou physique qui l'exploite. Ce usager est identifié soit par un code SIRET, soit par un code PACAGE, numéro d'identification des usagers pour le Ministère chargé de l'Agriculture. Une exploitation agricole peut être localisée sur plusieurs communes, voire plusieurs départements.

Dans le cadre de la thématique "Epannage des produits" , seules celles concernées par l'activité d'épandage seront prises en compte.

Une exploitation agricole peut aussi intervenir en tant que producteur lorsqu'elle produit des effluents d'élevage ou lorsqu'elle utilise un produit normalisé homologué pour épandage. Ce deuxième rôle doit bien être distinct du premier bien qu'il puisse être cumulé avec le premier par une exploitation agricole.

Les informations relatives aux exploitations agricoles relèvent du ou des producteurs de données. Seul le code de l'exploitation agricole relève de l'INSEE dans le cas d'un code SIRET, du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans le cas d'un code PACAGE.

V.9. INTERVENANT

- **Nom de balise XML** : <sa_int:Intervenant>
- **Définition**:

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,

- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- producteur/ gestionnaire,
- ...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :

- Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

V.10.NOMENCLATURE ACTIVITES FRANCAISE

➤ **Nom de balise XML** : <sa_sti:Naf>

➤ **Définition** :

La nomenclature d'activités française révision 1 (NAF rév. 1, 2003) est la nouvelle nomenclature statistique nationale d'activités qui se substitue depuis le 1er janvier 2003 à la NAF de 1993. La NAF rév. 1 reprend tous les niveaux de la NACE rév. 1.1 (nomenclature d'activités de la communauté européenne) et y ajoute un niveau national qui éclate (ou non) les classes de la NACE (niveau le plus détaillé) pour tenir compte des spécificités et des habitudes nationales. La NAF rév. 1 a été approuvée par la CNAP (Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits) en avril 2002. Elle fait l'objet d'un décret commun avec la classification des produits française (CPF rév. 1) qui oblige l'ensemble des organismes publics à utiliser la nomenclature (ou ses dérivées) dans les textes officiels, décisions, documents, travaux et études (décret n° 2002-1622 du 31 décembre 2002 paru au JO du 1er janvier 2003). (source: INSEE)

L'activité principale exercée (APE) est déterminée en fonction de la ventilation des différentes activités de l'entreprise. Comme la valeur ajoutée des différentes branches d'activité est souvent difficile à déterminer à partir des enquêtes statistiques, c'est la ventilation du chiffre d'affaires ou des effectifs selon les branches qui est utilisée comme critère de détermination (définition INSEE). Le code attribué par l'Insee, est déterminé à partir du niveau le plus détaillé de la NAF, c'est-à-dire la classe.

Les autres activités de l'établissement seront décrites par l'une d'un poste proposé par l'INSEE : section, sous-section, division, groupe ou classe.

V.11.OUVRAGE DE DEPOLLUTION

- **Nom de balise XML** : <sa_odp:OuvrageDepollution>
- **Définition** :

Un ouvrage de dépollution est un ouvrage qui vise à réduire, voire à supprimer toute substance indésirable d'un effluent.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées (=station d'épuration) et les unités de traitement des sous-produits.

L'ouvrage de dépollution demeure la même (même identifiant) quelle que soit l'importance et la nature des travaux qui y sont effectués (changement de capacité, reconstruction,...). Il n'y aura changement de station que s'il y a déplacement de la station ou changement de la nature du maître d'ouvrage.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

V.12.OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

- **Nom de balise XML** : <sa_orm:OuvrageRejet>
- **Définition** :

L'ouvrage de rejet dans le milieu décrit l'aboutissement des flux de pollution dans le milieu naturel qu'il y ait ouvrage physique ou non.

En fonction du milieu auquel il se rattache, chaque ouvrage de rejet se décline en l'un des cinq sous-types suivants :

- rejet dans une entité hydrographique,
- rejet en milieu marin,
- rejet diffus,
- et rejet dans un système aquifère.

Les ouvrages de rejets dans une entité hydrographiques sont tous les dispositifs (qui se résument dans la plupart des cas à un tuyau) qui rejettent dans un cours d'eau, dans un lac, dans une zone humide... les effluents qui y aboutissent.

Les ouvrages de rejets en milieu marin sont tous les dispositifs (qui se résument dans la plupart des cas à un tuyau) qui dispersent directement dans la mer ou l'océan les effluents qui y aboutissent.

Les rejets diffus sont l'ensemble des rejets non localisables et non directement mesurables bien que la ou les origines puissent être connues.

Les rejets dans un système aquifère sont tous les dispositifs qui rejettent de façon directe en milieu souterrain (forage, puits, ...) les effluents qui y aboutissent.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

V.13.PARAMETRE

- **Nom de balise XML** : <sa_par:Parametre>
- **Définition** :

Un paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

L'analyse de l'existant a montré que l'objet paramètre possède deux catégories de propriétés :

- celles qui sont communes à tous les types de paramètres,
- celles spécifiques à certains types de paramètres.

Il en est de même pour les relations entre les paramètres et les autres objets. Cet état de fait a conduit à employer une modélisation faisant intervenir des objets génériques et des objets sous-types qui ne contiennent que des propriétés spécifiques à ce sous-type. L'objet générique de la notion de paramètre est PARAMETRE. Il contient les propriétés communes à tous les types de paramètres.

Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique, environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

Le sous-type quantitatif se rapporte aux paramètres qui ont une infinité de résultats.

Le sous-type qualitatif se rapporte aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs prédéfinies pour chacun d'eux.

Ces deux sous-types sont mutuellement exclusifs.

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges...).

Le sous-type physique se rapporte aux paramètres dont l'objet est la mesure d'une caractéristique physique de l'eau (température de l'eau, conductivité...).

Le sous-type chimique se rapporte aux paramètres dont la mesure a pour objet une grandeur chimique (concentration d'une substance, Demande Biologique en Oxygène, ...).

Le sous-type hydrobiologique se rapporte aux paramètres dont l'expression décrit l'état ou la présence des êtres macroscopiques vivant dans l'eau.

Le sous-type microbiologique se rapporte aux paramètres qui ont pour objet la recherche, la détermination et/ou le dénombrement d'êtres microscopiques présents dans l'eau. Cette catégorie de paramètres est également étendue par convention à l'étude d'êtres vivants assimilés à des êtres microscopiques comme les parasites, les mousses ou champignons.

Ces 5 derniers sous-types sont mutuellement exclusifs.

Tout organisme peut demander la codification d'un nouveau paramètre. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du SANDRE qui procédera en deux étapes pour assurer un service rapide tout en gardant une liste homogène.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de ce paramètre.

- Puis, sur une base trimestrielle, toutes les demandes de paramètres sont soumises à un comité d'experts qui statuera sur la nécessité de créer ou non le paramètre. Si la création est acceptée, le paramètre est déclaré validé. Dans le cas inverse, le comité désignera le paramètre déjà existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Tous les paramètres sont décrits par un nom complet, ainsi que par des libellés longs et courts pour une exploitation informatique. Cette information est complétée quelquefois par la mention de synonymes ou de polysèmes qui indiquent les différentes appellations du paramètre et celles avec lesquelles il ne faut pas le confondre. Toutes les fiches paramètres, quel que soit leur statut, peuvent faire l'objet de révisions.

La liste des paramètres est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

V.14.PERIMETRE D'EPANDAGE

- **Nom de balise XML** : <sa_epr:PerimetreEpendage>
- **Définition** :

Le périmètre d'épandage est l'ensemble des champs appartenant à une ou plusieurs exploitations agricoles dont l'aptitude à l'épandage d'un produit d'épandage donné a été établie dans le cadre de l'étude préalable. Le périmètre est décomposé en parcelles du périmètre d'épandage qui sont caractérisés par une aptitude nulle, soumise à contraintes ou totale.

Généralement, un périmètre d'épandage concernera un seul produit d'épandage. Néanmoins, dans quelques cas, il pourra regrouper plusieurs produits de nature similaire.

L'unicité d'un périmètre d'épandage est assuré par les informations clés suivantes :

- le code du pétitionnaire ayant élaboré le périmètre.
- l'origine du code du pétitionnaire ('SIRET', 'SANDRE', 'PACAGE', 'NOM#DN')
- Année de création du périmètre (exemple: '2000')
- Code interne du périmètre (exemple: '1')

Exemple de code du périmètre d'épandage : 134391211043692-SIRET-1999-1

Le périmètre d'épandage est associé à un ou plusieurs actes administratifs qui précisent les modalités d'épandage sur ce périmètre.

Un périmètre d'épandage est créé lorsque au moins un produit d'épandage est élaboré ou utilisé par une unité de production et lorsque le produit doit être épandu. Pour un produit d'épandage, il ne peut exister qu'un seul périmètre d'épandage. Durant le cycle de vie du périmètre (et du produit), des parcelles du périmètre d'épandage sont incluses ou au contraire sont exclues du périmètre d'épandage, notamment en fonction des nouveaux actes administratifs concernant le périmètre d'épandage.

V.15.SITE INDUSTRIEL

➤ **Nom de balise XML** : <sa_sti:SiteIndustriel>

➤ **Définition** :

Unité de production (ou établissement économique au sens de l'INSEE) géographiquement individualisée dans laquelle une ou plusieurs personnes utilisent de l'eau dans le cadre de leurs activités économiques et sont susceptibles de contribuer à la modification du milieu naturel.

Il comprend :

- les établissements industriels ou usines,
- les établissements publics d'hébergements et de services que sont les lycées, les hôpitaux, les casernes militaires,...
- les chantiers, ...

Un site industriel pourra être considéré comme un producteur d'effluents, comme un centre de traitement ou un préleveur en eau,....

Le site industriel ne doit pas être confondu avec l'établissement (unité administrative) au sens de l'INSEE qui désigne la propriété d'un site.

Selon la thématique (Installations classées, établissement soumis à redevance, pollution des sols,...) l'identification d'un site industriel n'est à ce jour pas unique. Le code SIRET de l'établissement n'est pas stable et ne permet pas d'identifier de façon pérenne le site industriel. Il est possible d'identifier l'établissement avec trois codes possibles :

- le code attribué par les agences de l'eau (1),
- le code attribué par les DRIRE / DPPR, dénommé code GIDIC (2),
- le code attribué par la base BASOL (3).

Un site sera localisé par un ensemble de coordonnées complété par une commune d'implantation. Un site sera identifié par une ou plusieurs activités identifiées par un code NAF et/ou un code Secteur d'activité synthétique.

Les informations décrivant le site industriel sont donc dépendantes de l'origine de la donnée.

V.16.SUPPORT

- **Nom de balise XML** : <sa_par:Support>
- **Définition** :

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau brute, des sédiments, des mousses aquatiques...

Par exemple, il s'agit :

- l'eau
- des poissons,
- des diatomées,
- des mollusques,
- des invertébrés benthiques,
- ...

Le support ne correspond pas au support réellement analysé puisque généralement il s'agit d'une fraction du support qui est analysée (par exemple, pour le poisson, le foie,... ou pour l'eau, l'eau filtrée). La notion de fraction analysée doit être utilisée en priorité.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

V.17.SYSTEME DE COLLECTE

- **Nom de balise XML** : <sa_scl:SystemeCollecte>
- **Définition**:

Au sens de la réglementation actuellement en vigueur, un système de collecte est un système de canalisations, qui recueille et achemine les eaux résiduaires d'origine urbaine vers un seul système de traitement des eaux usées (station d'épuration).

Il se caractérise par une continuité hydraulique permanente ou intermittente entre les équipements d'un réseau, à l'exception des transferts volontaires de pollution du système de collecte vers une autre unité de traitement.

Le système de collecte désigne ainsi le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'au point de rejet dans le milieu naturel ou dans le système de traitement ou un autre système de collecte.

Un système de collecte comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

Le système de collecte est communément appelé réseau d'assainissement.

V.18.UNITE DE REFERENCE

- **Nom de balise XML** : <sa_par:UniteReference>
- **Définition**:

Les unités de référence sont toutes les unités retenues par le SANDRE pour exprimer les résultats de tous les paramètres enregistrés.

L'expression de ces unités est basée sur le système international et peut pour certaines unités se référer à une nature de fraction analysée (solide, liquide ou gazeuse).

La liste des unités de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

VI.1. Code de l'ouvrage amont

- **Nom de balise XML** : <cxn:CdOuvrageAmont>
- **Nom de l'Objet/Lien** : CONNEXION
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 20
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

L'identifiant de l'ouvrage amont correspond au code utilisé pour désigner l'ouvrage en amont de la connexion. Il s'agit suivant le type de l'ouvrage, du code commune, du code du site industriel, du code du système de collecte, ...

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

VI.2. Code de l'ouvrage aval

- **Nom de balise XML** : <cxn:CdOuvrageAval>
- **Nom de l'Objet/Lien** : CONNEXION
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 20
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

L'identifiant de l'ouvrage aval est le code utilisé pour désigner l'ouvrage aval à la connexion. Il s'agit suivant le type de l'ouvrage, du code commune, du code du site industriel, du code du système de collecte, ...

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

VI.3. Code de l'ouvrage d'assainissement

- **Nom de balise XML** : <cxn:CdOuvrageAssainissement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 20
- **Nature de l'attribut** : Clef primaire
- **Définition** :

L'identifiant de l'ouvrage correspond au code utilisé pour désigner l'ouvrage d'assainissement. Il s'agit suivant le type de l'ouvrage, du code commune, du code du site industriel, du code du système de collecte, ...

Les informations sur l'ouvrage d'assainissement relèvent de la responsabilité du ou des organismes en fonction de l'ouvrage.

VI.4. Commentaires globaux sur l'ouvrage d'assainissement

- **Nom de balise XML** : <cxn:ComGlobaux>
- **Nom de l'Objet/Lien** : COMMENTAIRES GLOBAUX SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Définition** :

Zone textuelle comportant l'ensemble des informations se rapportant à un ouvrage d'assainissement , ayant été relevé au cours d'une période données.

VI.5. Commentaires sur la connexion

- **Nom de balise XML** : <cxn:ComConnexion>
- **Nom de l'Objet/Lien** : CONNEXION
- **Type de données** : Texte
- **Définition** :

Les commentaires sur la connexion rassemble les précisions que l'organisme souhaite apporter à propos de la connexion qu'il utilise.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

VI.6. Commentaires sur la valeur caractéristique

- **Nom de balise XML** : <cxn:ComValeurCaracteristique>
- **Nom de l'Objet/Lien** : VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET
- **Type de données** : Texte
- **Définition** :

Les commentaires sur la valeur caractéristique du rejet comportent, par exemple, des indications sur les modes d'estimation de la valeur.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du rejet sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui établissent ces valeurs.

VI.7.Date de création de la connexion

- **Nom de balise XML** : <cxn:DateCreationConnexion>
- **Nom de l'Objet/Lien** : CONNEXION
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de création de la connexion est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle une connexion est établie entre deux ouvrages ; par défaut, il s'agit de la date la plus ancienne à laquelle la connexion existait avec certitude. Cette connexion est soit physique si elle correspond par exemple à un tuyau, soit logique si elle symbolise un ensemble de tuyaux ou un autre mode de transport (camions transportant des boues,...).

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

VI.8.Date de début de la période de référence

- **Nom de balise XML** : <cxn:DateDebPeriodeReference>
- **Nom de l'Objet/Lien** : VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de début de la période de référence est la date, donnée au jour près, du début de la période prise en compte pour l'élaboration de la valeur caractéristique du rejet.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du rejet sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui établissent ces valeurs.

VI.9.Date de début de la période des commentaires globaux

- **Nom de balise XML** : <cxn:DateDebComGlobaux>
- **Nom de l'Objet/Lien** : COMMENTAIRES GLOBAUX SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

Date de début de la période à laquelle les commentaires globaux émis sur l'ouvrage d'assainissement se rapporte.

VI.10.Date de fin de la période des commentaires globaux

- **Nom de balise XML** : <cxn:DateFinComGlobaux>
- **Nom de l'Objet/Lien** : COMMENTAIRES GLOBAUX SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

Date de fin de la période à laquelle les commentaires globaux émis sur l'ouvrage d'assainissement se rapporte.

VI.11.Date de l'évènement sur l'ouvrage d'assainissement

- **Nom de balise XML** : <cxn:DateEvenOuvrageAssainissement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : EVENEMENTS SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de l'évènement est la date, au jour près, à laquelle l'évènement s'est produit sur l'ouvrage d'assainissement.

Cette information relève de la responsabilité du producteur de données sur l'ouvrage d'assainissement.

VI.12.Date de la fin de la période de référence

- **Nom de balise XML** : <cxn:DateFinPeriodeReference>
- **Nom de l'Objet/Lien** : VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de fin de la période de référence est la date, donnée au jour près, à laquelle se termine la période prise en compte pour l'élaboration de la valeur caractéristique du rejet.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du rejet sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui établissent ces valeurs.

VI.13.Date de retrait de la connexion

- **Nom de balise XML** : <cxn:DateRetraitConnexion>
- **Nom de l'Objet/Lien** : CONNEXION
- **Type de données** : Date
- **Définition** :

La date de retrait de la connexion est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle une connexion est annulée entre deux ouvrages parce qu'elle n'a plus de correspondance physique ; par défaut, il s'agit de la date la plus récente à laquelle la connexion n'existait plus avec certitude. Les tuyaux ou autres modes de transport qu'elle symbolise ne sont plus utilisés ou ont été détruits.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

VI.14.Description de l'évènement sur l'ouvrage d'assainissement

- **Nom de balise XML** : <cxn:DsEvenOuvrageAssainissement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : EVENEMENTS SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
- **Type de données** : Texte
- **Définition** :

Le descriptif de l'évènement sur l'ouvrage d'assainissement est le texte précisant les caractéristiques de l'évènement. Il est notamment précisé le lieu exact dans l'ouvrage où s'est produit cet évènement ainsi que les impacts de cet évènement sur l'ouvrage.

Cette information relève de la responsabilité du producteur de données sur l'ouvrage d'assainissement.

VI.15.Finalité de l'évènement sur l'ouvrage d'assainissement

- **Nom de balise XML** : <cxn:FinaliteEvenOuvrageAssainissement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : EVENEMENTS SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

La finalité de l'évènement sur l'ouvrage désigne le cadre dans lequel l'évènement sur l'ouvrage est signalé. Par exemple, un incident technique peut être signalé par l'exploitant de l'ouvrage dans le cadre de l'autosurveillance.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°344.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [344]) :

| CODE | MNÉMONIQUE | LIBELLÉ | DÉFINITION |
|-------------|-------------------------|---|--|
| 0 | finaliteinconnue | Finalité inconnue | inconnue |
| 1 | autosurvreglementaire | Autosurveillance réglementaire | Mesure effectuées par l'exploitant. |
| 2 | bilan24h | Bilan 24 heures | Mesure non réglementaires effectuées dans le cadre de l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration. |
| 3 | visiteanalyses | Visite avec analyses | Mesures ponctuelles non réglementaires effectuées dans le cadre de l'assistance technique à exploitation des stations d'épuration. |
| 4 | exploitation | Exploitation | Mesure non réglementaire effectuées par l'exploitant dans le cadre du suivi technique de ses installations. |
| 5 | visitereceptionautosurv | Visite de réception de l'autosurveillance | Contrôle de la conception et de la mise en oeuvre du dispositif d'autosurveillance avec |

| | | | |
|----|-------------------------------------|--|--|
| | | | échantillonnage. |
| 6 | visitecourante autosurv | Visite courante de l'autosurveillance | Contrôle du fonctionnement du dispositif d'autosurveillance avec échantillonnage en entrée et en sortie ou contrôle analytique d'intercalibration |
| 7 | visiteassistan ce | Visite d'assistance | Visite SATESE sur la station avec des mesures exclusivement terrain : Disque de Secchi, tests avec bandelettes (pH,...) |
| 8 | contreanalyse exploitant | Contre analyse de l'exploitant | Contrôle analytique effectué par l'exploitant sur les échantillons réalisés par les SATESE ou les services de police. |
| 9 | Contrôle inopiné | Contrôle inopiné | Mesures effectuées par la police de l'eau sur un échantillonnage réalisé par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire. |
| 10 | Etude initiale | Etude initiale | Analyse entrant dans le cadre de l'étude préalable du plan d'épandage. |

VI.16.Finalité des commentaires globaux

- **Nom de balise XML** : <cxn:FinaliteComGlobaux>
- **Nom de l'Objet/Lien** : COMMENTAIRES GLOBAUX SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

La finalité des commentaires globaux sur l'ouvrage d'assainissement désigne le cadre dans lequel les commentaires globaux ont été émis. Par exemple, la description technique d'un incident technique peut être signalé par l'exploitant de l'ouvrage dans le cadre de l'autosurveillance.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°344.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [344]) :

| CODE | MNÉMONIQUE | LIBELLÉ | DÉFINITION |
|-------------|------------------------|---|--|
| 0 | finaliteinconnue | Finalité inconnue | inconnue |
| 1 | autosurvreglementaire | Autosurveillance réglementaire | Mesure effectuées par l'exploitant. |
| 2 | bilan24h | Bilan 24 heures | Mesure non réglementaires effectuées dans le cadre de l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration. |
| 3 | visiteanalyses | Visite avec analyses | Mesures ponctuelles non réglementaires effectuées dans le cadre de l'assistance technique à exploitation des stations d'épuration. |
| 4 | exploitation | Exploitation | Mesure non réglementaire effectuées par l'exploitant dans le cadre du suivi technique de ses installations. |
| 5 | visitereceptioautosurv | Visite de réception de l'autosurveillance | Contrôle de la conception et de la mise en oeuvre du dispositif d'autosurveillance avec |

| | | | |
|----|-------------------------------------|--|--|
| | | | échantillonnage. |
| 6 | visitecourante autosurv | Visite courante de l'autosurveillance | Contrôle du fonctionnement du dispositif d'autosurveillance avec échantillonnage en entrée et en sortie ou contrôle analytique d'intercalibration |
| 7 | visiteassistan ce | Visite d'assistance | Visite SATESE sur la station avec des mesures exclusivement terrain : Disque de Secchi, tests avec bandelettes (pH,...) |
| 8 | contreanalyse exploitant | Contre analyse de l'exploitant | Contrôle analytique effectué par l'exploitant sur les échantillons réalisés par les SATESE ou les services de police. |
| 9 | Contrôle inopiné | Contrôle inopiné | Mesures effectuées par la police de l'eau sur un échantillonnage réalisé par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire. |
| 10 | Etude initiale | Etude initiale | Analyse entrant dans le cadre de l'étude préalable du plan d'épandage. |

VI.17.Grandeur mesurée

- **Nom de balise XML** : <cxn:GrandeurMesuree>
- **Nom de l'Objet/Lien** : VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

La grandeur mesurée indique à l'aide de l'un des codes suivants s'il s'agit d'une concentration, d'un flux, d'un débit ou d'une biodisponibilité.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°118.

VI.18.Mode d'obtention de la valeur caractéristique

- **Nom de balise XML** : <cxn:ModeObtentionValeurCaracteristique>
- **Nom de l'Objet/Lien** : VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Le mode d'obtention de la valeur indique à l'aide de l'un des codes décrits ci-après, l'origine des données ayant servi à l'estimation ou à la mesure de la valeur : T.E.F., mesure ou auto-surveillance.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°116.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du rejet sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui établissent ces valeurs.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [116]) :

| CODE | MNÉMONIQUE | LIBELLÉ | DÉFINITION |
|------|----------------------|--------------------------|------------|
| 0 | Inconnu | Mode d'obtention inconnu | |
| 1 | T.E.F. | T.E.F. | |
| 2 | Mesure | La mesure | |
| 3 | Autosurveilla nce | Auto-surveillance | |

VI.19.Période de calcul de la valeur caractéristique

- **Nom de balise XML** : <cxn:PeriodeCalculValeurCaracteristique>
- **Nom de l'Objet/Lien** : VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 3
- **Définition** :

La période de calcul de la valeur caractéristique du rejet indique à l'aide d'un nombre la durée en nombre de jour entier de la période auquel se rapporte la valeur.

Par convention :

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°248.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du rejet sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui établissent ces valeurs.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [248]) :

| CODE | MNÉMONIQUE | LIBELLÉ | DÉFINITION |
|-------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| 0 | Inconnu | Inconnu | |
| 1 | Journalière | Valeur journalière | |
| 7 | Hebdomadaire | Valeur hebdomadaire | |
| 15 | Bimensuelle | Valeur bimensuelle | |
| 30 | Mensuelle | Valeur mensuelle | |
| 60 | Bimestrielle | Valeur bimestrielle | |
| 90 | Trimestrielle | Valeur trimestrielle | |
| 180 | Semestrielle | Valeur semestrielle | |

| | | | |
|-----|----------|-----------------|--|
| 365 | Annuelle | Valeur annuelle | |
|-----|----------|-----------------|--|

VI.20. Proportion d'effluent produite par l'ouvrage amont qui passe par la connexion

- **Nom de balise XML** : <cxn:ProportionEffluentAmont>
- **Nom de l'Objet/Lien** : CONNEXION
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

La proportion d'effluents produite par l'ouvrage amont qui passe par la connexion indique en pourcentage la part des effluents d'une nature donnée produits par l'ouvrage amont qui passe par la connexion.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

VI.21. Proportion théorique d'effluent produit par l'ouvrage amont qui passe par la connexion au moment de l'établissement de la valeur

- **Nom de balise XML** : <cxn:ProportionEffluent>
- **Nom de l'Objet/Lien** : VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET
- **Type de données** : Numérique
- **Définition** :

Cet attribut mentionne, à des fins d'historisation, la valeur de l'attribut 'Proportion d'effluent produite par l'ouvrage amont qui passe par la connexion' de l'entité CONNEXION.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du rejet sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui établissent ces valeurs.

VI.22. Qualification de l'acquisition de la valeur

- **Nom de balise XML** : <cxn:QualifValeurCaracteristique>
- **Nom de l'Objet/Lien** : VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Définition Sandre : La conformité de l'acquisition du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de conformité au cahier des charges attribué à l'analyse par le producteur de données. Cette action du producteur intègre la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée.

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°414.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [414]) :

| CODE | MNÉMONIQUE | LIBELLÉ | DÉFINITION |
|-------------|-------------------|--------------------------------|---|
| 0 | non définissable | Qualification non définissable | Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires pour évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites. |
| 1 | Correcte | Correcte | Une valeur est déclarée « Correcte » lorsque elle est estimée valide au stade de validation indiquée dans l'information « statut de la donnée » et vis-à-vis de la finalité recherchée. |
| 2 | Incorrecte | Incorrecte | Une valeur est déclarée « Incorrecte » lorsque elle est estimée erronée au stade de validation indiqué dans l'information « statut de la donnée » et vis-à-vis de la |

| | | | |
|---|---------------------|---------------------|--|
| | | | finalité recherchée. |
| 3 | Incertaine | Incertaine | Une valeur sera déclarée « Incertaine » si la validité de la donnée reste « douteuse » au stade de validation indiquée dans l'information « statut de la donnée ». Dans la mesure du possible, la qualification « Douteuse » doit être une étape transitoire de la validation de la donnée et doit être réservé à des avancements intermédiaires de la validation. |
| 4 | Non qualifié | Non qualifié | Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de sa validation. |

VI.23.Représentativité statistique de la valeur caractéristique

- **Nom de balise XML** : <cxn:RepresentativiteStatistique>
- **Nom de l'Objet/Lien** : VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 3
- **Définition** :

Traitement statistique précisé à l'aide de l'un des codes ci-dessous, appliqué à la période considérée pour le calcul de la valeur de rejet

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°120.

Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du rejet sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui établissent ces valeurs.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [120]) :

| CODE | MNÉMONIQUE | LIBELLÉ | DÉFINITION |
|-------------|-------------------|----------------|-------------------|
|-------------|-------------------|----------------|-------------------|

| | | | |
|-----|------------|---|--|
| ECT | ECT | Ecart type des valeurs pendant la période considérée | |
| JAM | JAM | Jour moyen de l'activité maximale de la période considérée | |
| MAX | MAX | Maximum des valeurs de la période considérée | |
| MED | MED | Médiane des valeurs de la période considérée | |
| MIN | MIN | Minimum des valeurs de la période considérée | |
| MOY | MOY | Moyenne arithmétique des valeurs de la période considérée | |
| PCT | PCT | Valeur ponctuelle obtenue pendant la période considérée | |
| Q10 | Q10 | Percentile 10 des valeurs de la période considérée | |
| Q90 | Q90 | Percentile 90 des valeurs de la période considérée | |

VI.24.Statut de l'acquisition de la valeur

- **Nom de balise XML** : <cxn:StatutValeurCaracteristique>
- **Nom de l'Objet/Lien** : VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Définition Sandre : Le statut de la donnée indique l'état d'avancement de la validation des données en assainissement selon la nomenclature définie par la circulaire sur la validation des données sur l'autosurveillance. Cette procédure décompose la validation en 4 étapes qui seront distinguées dans le cadre du SIA.

La liste des valeurs autorisées est la suivante :

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°461.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [461]) :

| CODE | MNÉMONIQUE | LIBELLÉ | DÉFINITION |
|-------------|-------------------|----------------|---|
| A | Données brutes | Données brutes | Donnée issue du processus d'acquisition n'ayant subi aucun examen. |
| B | Etat 2 | Etat 2 | Etat temporaire : Données contrôlées informatiquement au niveau format et cohérence |
| C | Etat 3 | Etat 3 | Etat intermédiaire contrôlé informatiquement à partir de l'ensemble des données annuelles |
| D | Etat 4 | Etat 4 | Etat final de données contrôlées : Etat contrôlé après avis d'expert |

VI.25.Type d'évènement sur l'ouvrage d'assainissement

- **Nom de balise XML** : <cxn:TypeEvenOuvrageAssainissement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : EVENEMENTS SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Le type d'évènement sur l'ouvrage d'assainissement classifie à l'aide d'une liste de valeurs possibles, chaque évènement qui s'est produit sur l'ouvrage d'assainissement.

La liste des valeurs possibles est administrée par le SANDRE. Actuellement, elle est disponible uniquement pour les évènements liés au système de traitement d'eaux usées et au système de collecte :

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°279.

Cette information relève de la responsabilité du producteur de données sur l'ouvrage d'assainissement.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [279]) :

| CODE | MNÉMONIQUE | LIBELLÉ | DÉFINITION |
|-------------|-------------------|-----------------------|--|
| 0 | Inconnu | Inconnu | Inconnu |
| 1 | Maintenance | Maintenance | Opérations programmées de maintenance |
| 2 | Incident | Incident | Panne non directement liée à un défaut de conception ou d'entretien, actes de malveillance |
| 3 | Pollution chi | Pollution chimique | Rejet accidentel dans le réseau de substances chimiques |
| 4 | Cata | Catastrophe naturelle | Catastrophes naturelles telles |

| | | | |
|---|--------------|--------------|---|
| | | | qu'inondation, séisme |
| 5 | Informations | Informations | Autres évènements à transmettre de nature plus informelle |

VI.26.Type d'ouvrage d'assainissement

- **Nom de balise XML** : <cxn:TypeOuvrageAssainissement>
- **Nom de l'Objet/Lien** : OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 1
- **Définition** :

Le type de l'ouvrage décrit la nature de l'ouvrage amont à la connexion, par l'un des codes de la liste suivante :

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°37.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [37]) :

| CODE | MNÉMONIQUE | LIBELLÉ | DÉFINITION |
|------|--------------|----------------------|--|
| 0 | Inconnu | Type inconnu | |
| C | Compostage | Centre de compostage | Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP |
| F | Rejet diffus | Rejet diffus | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type diffus |
| I | Incinération | Usine d'incinération | Traitement thermique de sous-produits d'épuration Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP |

| | | | |
|---|--------------------------------|--|---|
| M | Rejet en mer | Rejet maritime | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type mer |
| N | Rejet entité hydrogéol. | Rejet dans une entité hydrogéologique | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrogéologique |
| R | Rejet entité hydro | Rejet dans une entité hydrographique | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrographique |
| S | Décharge | Stockage en décharge | Entrepôt définitif des sous-produits d'épuration, sans traitement Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP |
| T | Transit | Centre de transit | Centre de stockage provisoire des sous-produits avant transfert vers une autre destination Entité SANDRE concernée : Site industriel |
| U | Epandage | Epandage de produits | Action consistant à répandre divers produits généralement fertilisants sur des champs de culture (boue d'épuration) Entité SANDRE concernée : Périmètre d'épandage |
| 1 | Commune | Commune | Entité SANDRE concernée : Commune |
| 2 | Industriel | Site industriel | Ensemble des techniques industrielle permettant de transformer les sous-produits Entité SANDRE concernée : Site industriel |
| 3 | Système de | Système de collecte | Entité SANDRE concernée : |

| | | | |
|----|------------------------------|--|---|
| | collecte | | Systeme de collecte |
| 4 | STEP | Station d'assainissement | Ouvrage de dépollution des eaux usées par des procédés divers : biologique, physico-chimique. Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution |
| 5 | UTSP | Unité de traitement des sous-produits | Traitement spécifique de sous-produits à l'exclusion de ceux définis dans cette liste Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution |
| 6 | Rejet | Rejet dans le milieu | Entité SANDRE concernée : Rejet |
| 7 | Exploitation agricole | Exploitation agricole | Entité SANDRE concernée : Exploitation agricole |
| SH | Séchage | Centre de séchage | Centre de séchage des boues qui se situe en dehors de l'enceinte de la STEP |
| C1 | compost produit | Compostage « produit » | Centre de compostage dont le compostage aboutit à un produit commercial conforme à la norme NF U 44095 |
| C2 | compost dechet | Compostage « Déchet » | Centre de compostage à vocation de stabilisation des boues afin d'être dirigées par la suite vers une destination finale: CSDU, épandage,...). |
| MH | methane | Unité de méthanisation des boues | |

VI.27.Type de l'ouvrage amont

- **Nom de balise XML** : <cxn:TypeOuvrageAmont>
- **Nom de l'Objet/Lien** : CONNEXION
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Le type de l'ouvrage décrit la nature de l'ouvrage amont à la connexion, par l'un des codes de la liste suivante :

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°37.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [37]) :

| CODE | MNÉMONIQUE | LIBELLÉ | DÉFINITION |
|-------------|----------------------------|--|---|
| 0 | Inconnu | Type inconnu | |
| C | Compostage | Centre de compostage | Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP |
| F | Rejet diffus | Rejet diffus | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type diffus |
| I | Incinération | Usine d'incinération | Traitement thermique de sous- produits d'épuration Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP |
| M | Rejet en mer | Rejet maritime | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type mer |
| N | Rejet entité hydrogéol. | Rejet dans une entité hydrogéologique | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrogéologique |

| | | | |
|---|----------------------------|---|---|
| R | Rejet entité hydro | Rejet dans une entité hydrographique | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrographique |
| S | Décharge | Stockage en décharge | Entrepôt définitif des sous-produits d'épuration, sans traitement Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP |
| T | Transit | Centre de transit | Centre de stockage provisoire des sous-produits avant transfert vers une autre destination Entité SANDRE concernée : Site industriel |
| U | Epandage | Epandage de produits | Action consistant à répandre divers produits généralement fertilisants sur des champs de culture (boue d'épuration) Entité SANDRE concernée : Périmètre d'épandage |
| 1 | Commune | Commune | Entité SANDRE concernée : Commune |
| 2 | Industriel | Site industriel | Ensemble des techniques industrielle permettant de transformer les sous-produits Entité SANDRE concernée : Site industriel |
| 3 | Système de collecte | Système de collecte | Entité SANDRE concernée : Système de collecte |
| 4 | STEP | Station d'assainissement | Ouvrage de dépollution des eaux usées par des procédés divers : biologique, physico-chimique. Entité SANDRE concernée : Ouvrage de |

| | | | |
|----|-----------------------|---------------------------------------|--|
| | | | dépollution |
| 5 | UTSP | Unité de traitement des sous-produits | Traitement spécifique de sous-produits à l'exclusion de ceux définis dans cette liste Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution |
| 6 | Rejet | Rejet dans le milieu | Entité SANDRE concernée : Rejet |
| 7 | Exploitation agricole | Exploitation agricole | Entité SANDRE concernée : Exploitation agricole |
| SH | Séchage | Centre de séchage | Centre de séchage des boues qui se situe en dehors de l'enceinte de la STEP |
| C1 | compost produit | Compostage « produit » | Centre de compostage dont le compostage aboutit à un produit commercial conforme à la norme NF U 44095 |
| C2 | compost dechet | Compostage « Déchet » | Centre de compostage à vocation de stabilisation des boues afin d'être dirigées par la suite vers une destination finale: CSDU, épandage,...). |
| MH | methane | Unité de méthanisation des boues | |

VI.28.Type de l'ouvrage aval

- **Nom de balise XML** : <cxn:TypeOuvrageAval>
- **Nom de l'Objet/Lien** : CONNEXION
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur** : 2
- **Définition** :

Le type de l'ouvrage décrit la nature de l'ouvrage aval à la connexion à l'aide de l'un des codes de la liste suivante :

Les codes de valeurs possibles sont définis dans la nomenclature n°37.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [37]) :

| CODE | MNÉMONIQUE | LIBELLÉ | DÉFINITION |
|-------------|----------------------------|--|---|
| 0 | Inconnu | Type inconnu | |
| C | Compostage | Centre de compostage | Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP |
| F | Rejet diffus | Rejet diffus | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type diffus |
| I | Incinération | Usine d'incinération | Traitement thermique de sous- produits d'épuration Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP |
| M | Rejet en mer | Rejet maritime | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type mer |
| N | Rejet entité hydrogéol. | Rejet dans une entité hydrogéologique | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrogéologique |
| R | Rejet entité hydro | Rejet dans une entité hydrographique | Entité SANDRE concernée : Rejet / sous type hydrographique |
| S | Décharge | Stockage en décharge | Entrepôt définitif des sous- |

| | | | |
|----------|----------------------------|--|---|
| | | | produits d'épuration, sans traitement Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution / UTSP |
| T | Transit | Centre de transit | Centre de stockage provisoire des sous-produits avant transfert vers une autre destination Entité SANDRE concernée : Site industriel |
| U | Epandage | Epandage de produits | Action consistant à répandre divers produits généralement fertilisants sur des champs de culture (boue d'épuration) Entité SANDRE concernée : Périmètre d'épandage |
| 1 | Commune | Commune | Entité SANDRE concernée : Commune |
| 2 | Industriel | Site industriel | Ensemble des techniques industrielle permettant de transformer les sous-produits Entité SANDRE concernée : Site industriel |
| 3 | Système de collecte | Système de collecte | Entité SANDRE concernée : Système de collecte |
| 4 | STEP | Station d'assainissement | Ouvrage de dépollution des eaux usées par des procédés divers : biologique, physico-chimique. Entité SANDRE concernée : Ouvrage de dépollution |
| 5 | UTSP | Unité de traitement des sous-produits | Traitement spécifique de sous-produits à l'exclusion de ceux définis dans cette liste Entité SANDRE concernée : Ouvrage |

| | | | |
|----|-----------------------|-------------------------------------|--|
| | | | de dépollution |
| 6 | Rejet | Rejet dans le milieu | Entité SANDRE concernée : Rejet |
| 7 | Exploitation agricole | Exploitation agricole | Entité SANDRE concernée : Exploitation agricole |
| SH | Séchage | Centre de séchage | Centre de séchage des boues qui se situe en dehors de l'enceinte de la STEP |
| C1 | compost produit | Compostage « produit » | Centre de compostage dont le compostage aboutit à un produit commercial conforme à la norme NF U 44095 |
| C2 | compost dechet | Compostage « Déchet » | Centre de compostage à vocation de stabilisation des boues afin d'être dirigées par la suite vers une destination finale: CSDU, épandage,...). |
| MH | methane | Unité de méthanisation des boues | |

VI.29.Valeur caractéristique du rejet

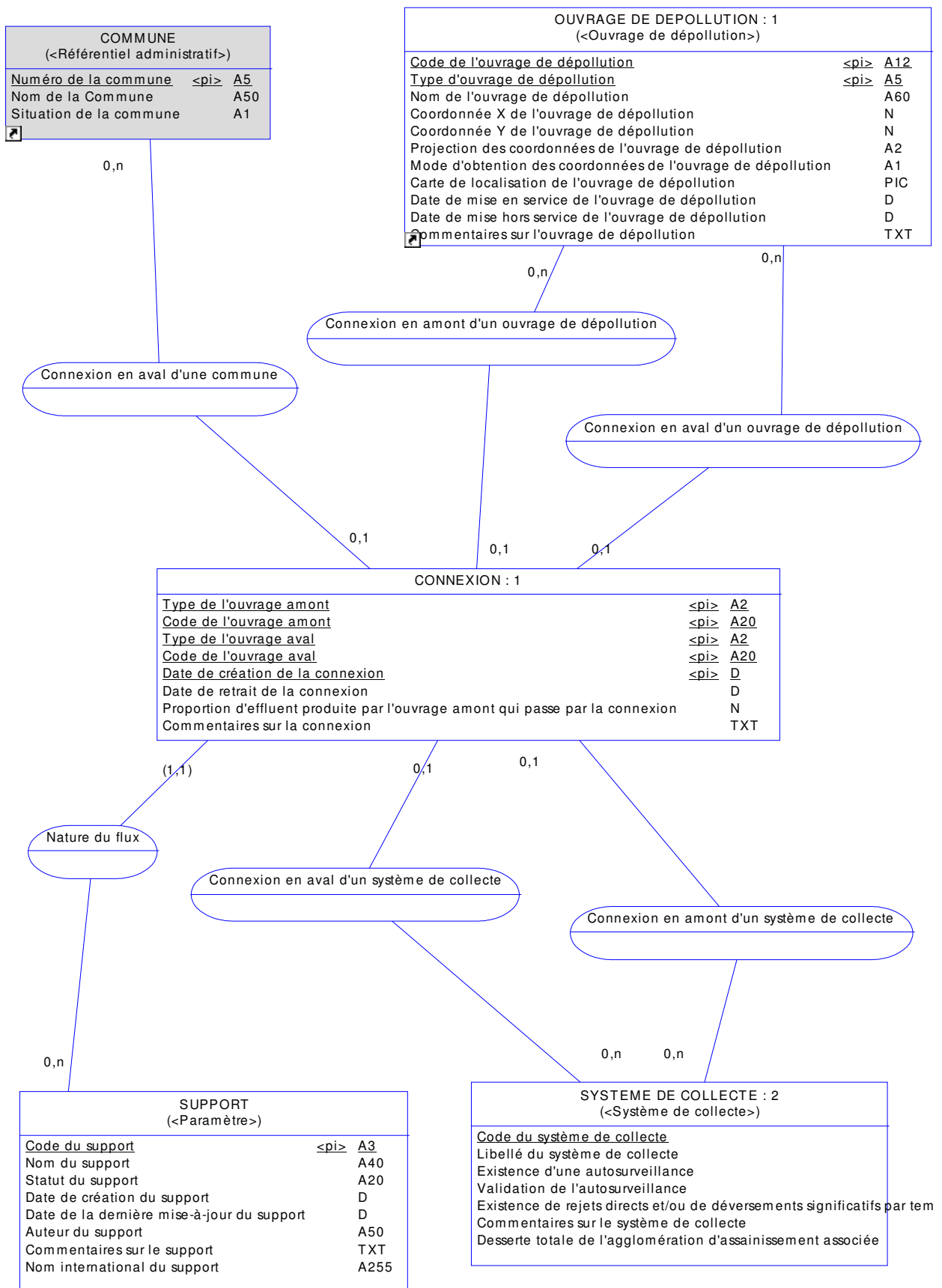
- **Nom de balise XML** : <cxn:ValeurCaracteristique>
- **Nom de l'Objet/Lien** : VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET
- **Type de données** : Caractère
- **Longueur maximale** : 15
- **Définition** :

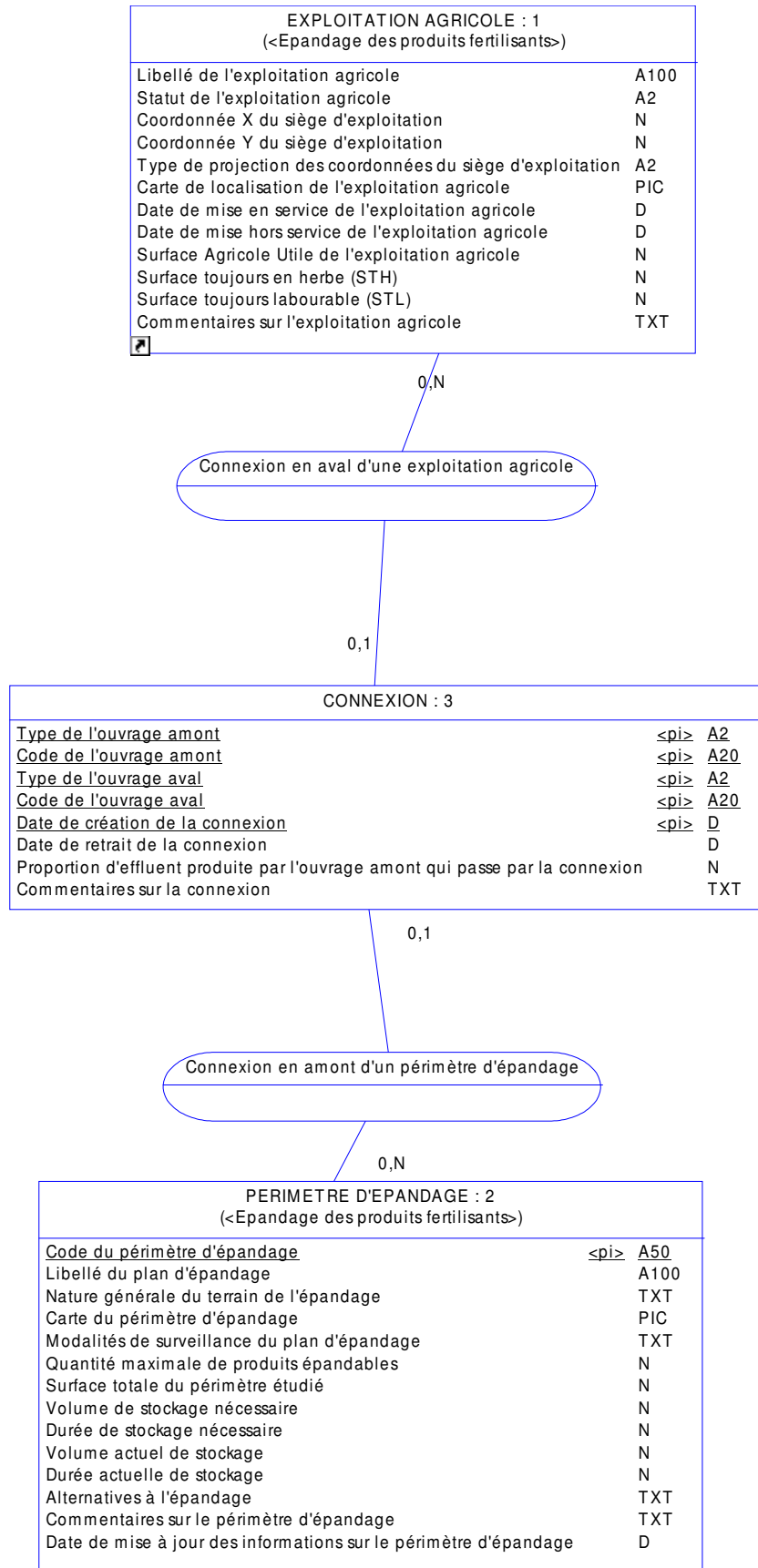
La valeur caractéristique du rejet est une grandeur (concentration, flux, débit, ...) établie sur une connexion pour un paramètre, rapportée à une unité de temps (jour, semaine, mois, ...) pour une période donnée.

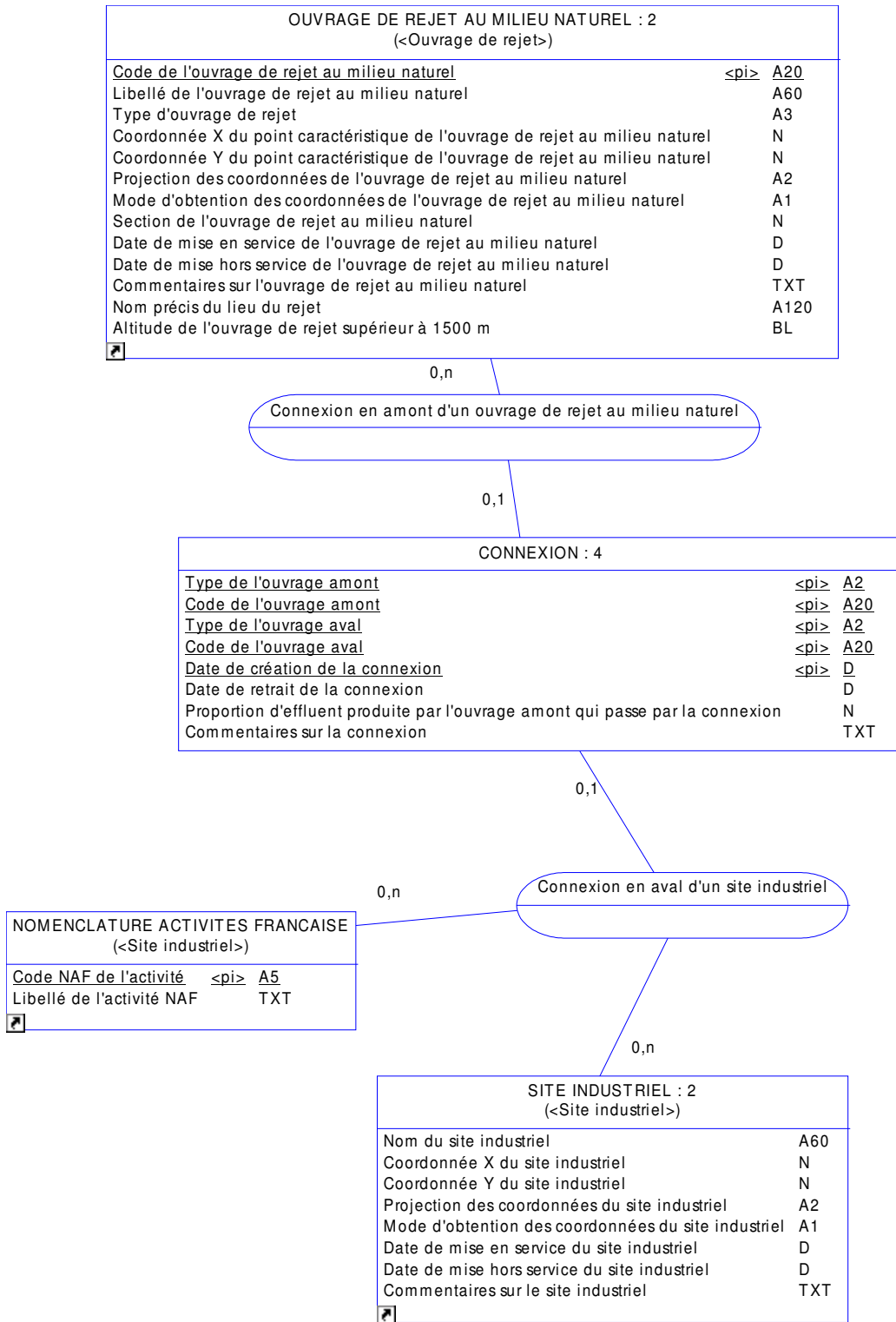
Le résultat est exprimé avec 5 chiffres significatifs au maximum.

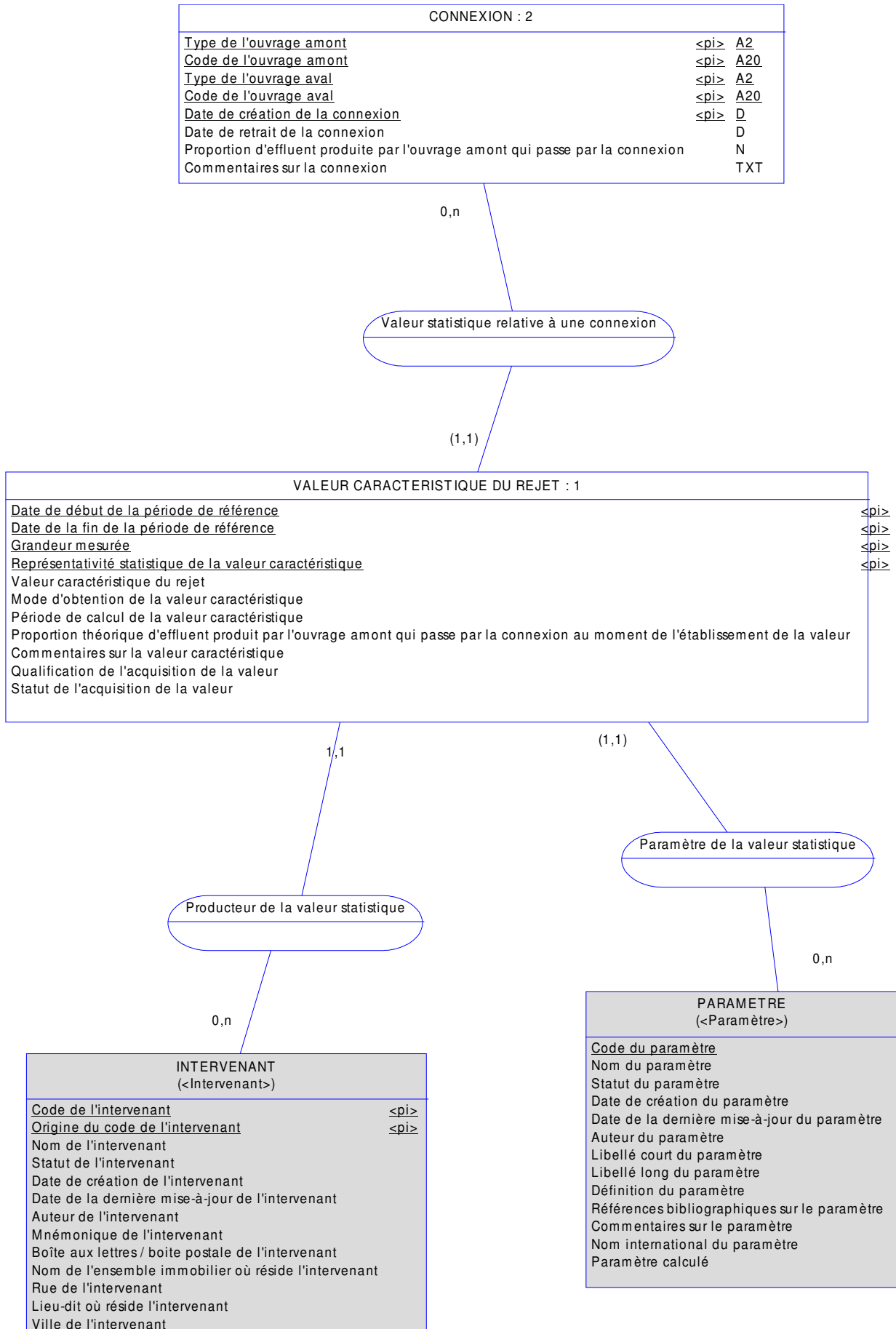
Les informations relatives aux valeurs caractéristiques du rejet sont communiquées sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui établissent ces valeurs.

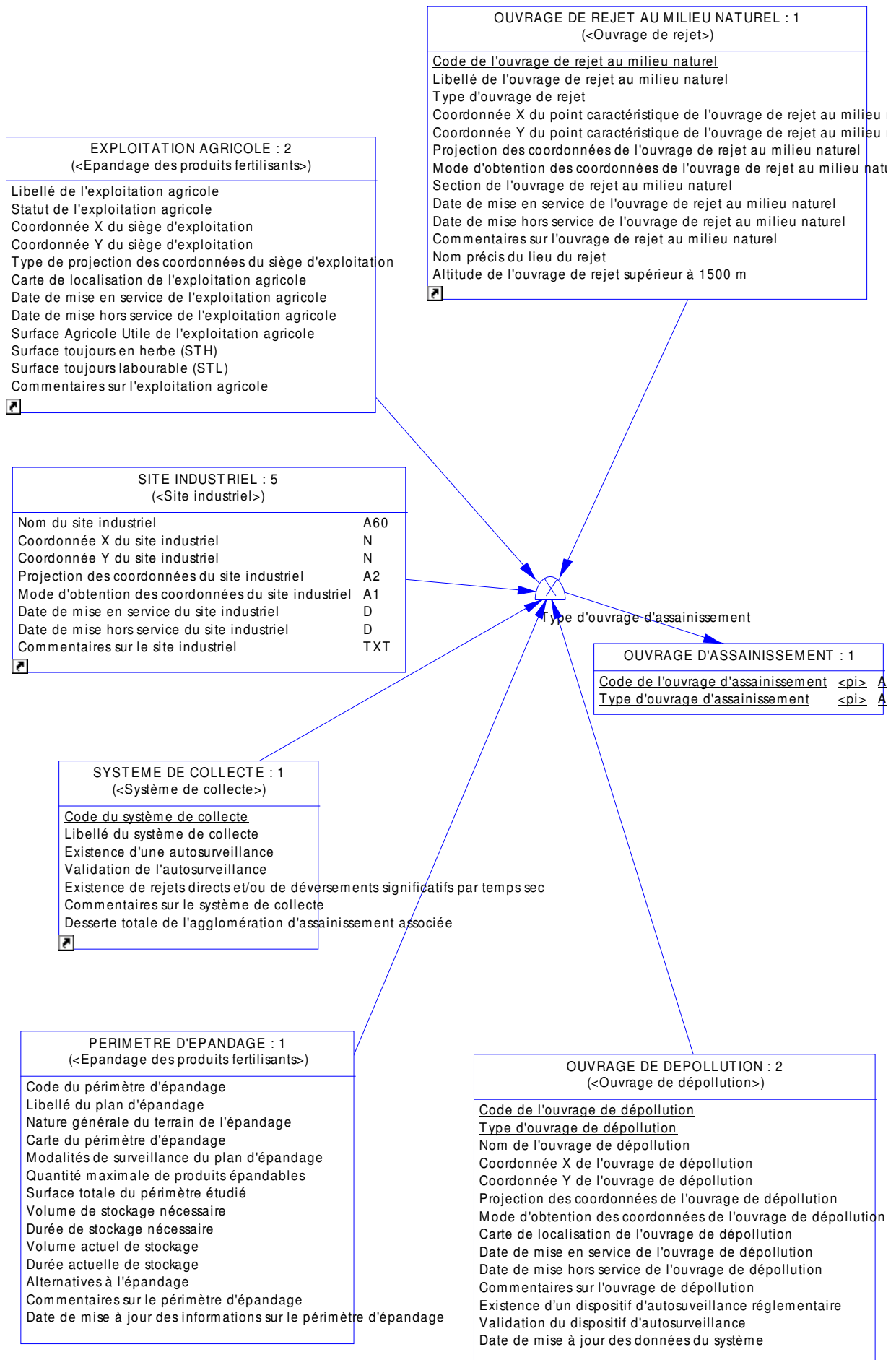
VII.SCHÉMA CONCEPTUEL DE DONNÉES

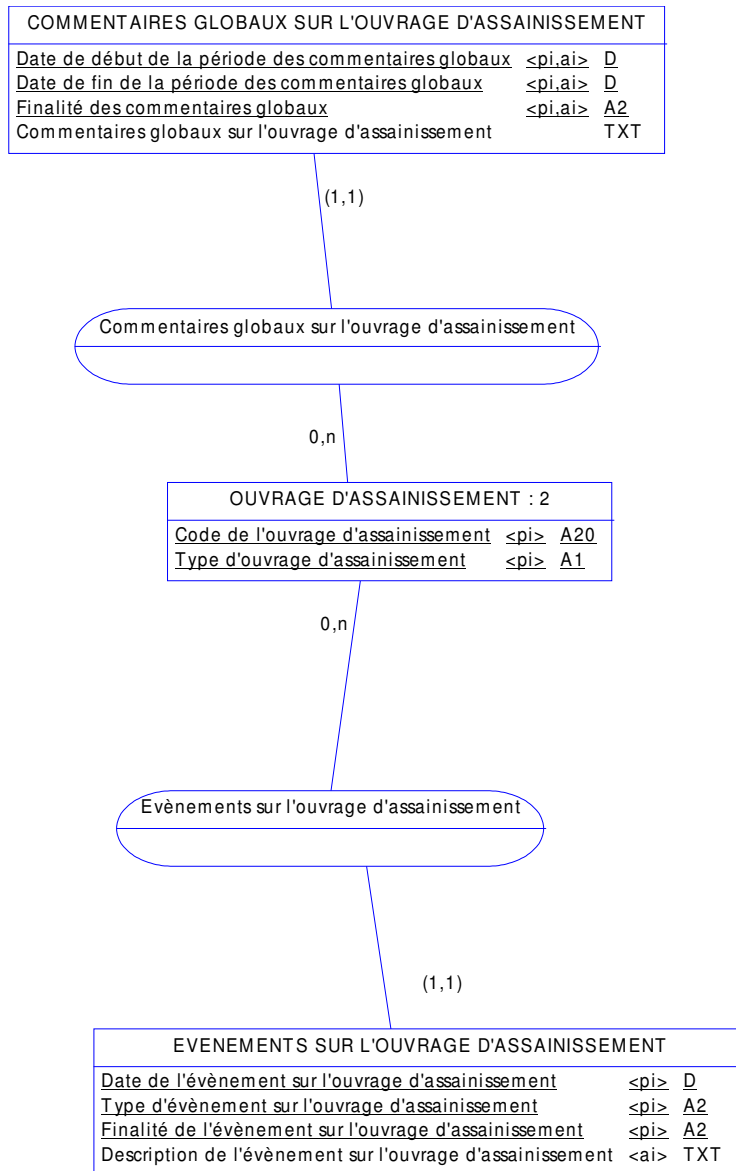


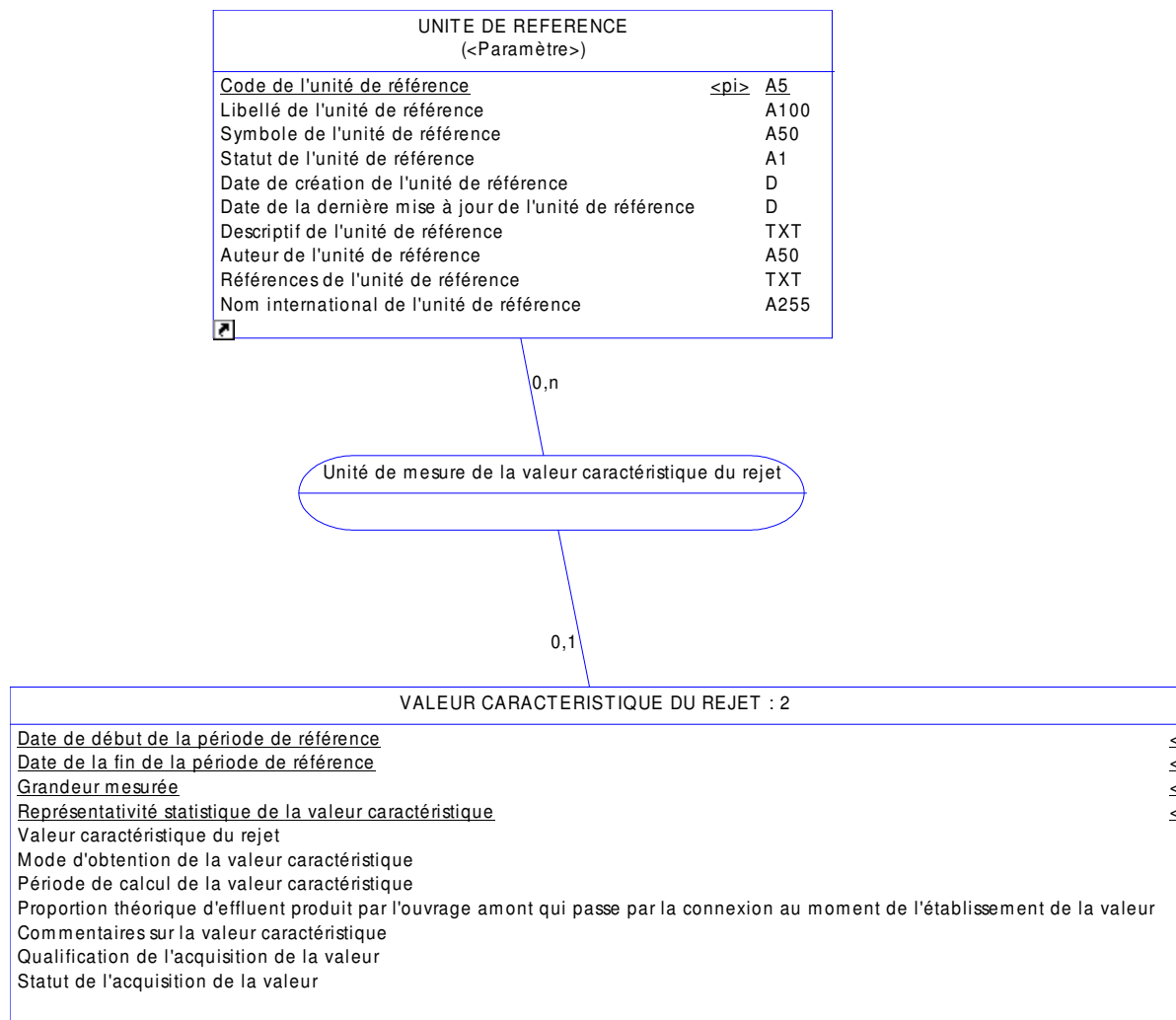












VIII. TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| I. AVANT PROPOS..... | 4 |
| <u>I.1. Le Système d'Information sur l'Eau.....</u> | <u>4</u> |
| <u>I.2. Le Sandre.....</u> | <u>5</u> |
| <i>I.2.1. Les dictionnaires de données</i> | <i>5</i> |
| <i>I.2.2. Les listes de référence communes</i> | <i>5</i> |
| <i>I.2.3. Les formats d'échange informatiques.....</i> | <i>6</i> |
| <i>I.2.4. Les scénarios d'échanges.....</i> | <i>6</i> |
| <i>I.2.5. Les services d'échanges.....</i> | <i>6</i> |
| <i>I.2.6. Organisation du Sandre.....</i> | <i>6</i> |
| <u>I.3. Notations dans le document.....</u> | <u>7</u> |
| <i>I.3.1. Termes de référence.....</i> | <i>7</i> |
| <i>I.3.2. Gestion des versions.....</i> | <i>7</i> |
| II. INTRODUCTION..... | 8 |
| III. CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES..... | 9 |
| <u>III.1. Espaces de nommage.....</u> | <u>9</u> |
| <u>III.2. Description des concepts.....</u> | <u>9</u> |
| <u>III.3. Description des informations.....</u> | <u>10</u> |
| <i>III.3.1. Identifiant de l'attribut.....</i> | <i>10</i> |
| <i>III.3.2. Nom de balise XML d'un attribut.....</i> | <i>11</i> |
| <i>III.3.3. Nature de l'attribut.....</i> | <i>11</i> |
| <i>III.3.4. Formats de données des attributs.....</i> | <i>11</i> |
| <i>III.3.5. Liste de valeurs possibles pour un attribut.....</i> | <i>12</i> |
| <i>III.3.6. Responsable.....</i> | <i>13</i> |
| <i>III.3.7. Précision absolue.....</i> | <i>13</i> |
| <i>III.3.8. Précision relative</i> | <i>13</i> |
| <i>III.3.9. Longueur impérative.....</i> | <i>14</i> |
| <i>III.3.10. Majuscule / Minuscule.....</i> | <i>14</i> |
| <i>III.3.11. Accentué.....</i> | <i>14</i> |
| <i>III.3.12. Origine temporelle.....</i> | <i>15</i> |
| <i>III.3.13. Nombre décimal.....</i> | <i>15</i> |
| <i>III.3.14. Valeurs négatives.....</i> | <i>15</i> |
| <i>III.3.15. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs.....</i> | <i>15</i> |
| <i>III.3.16. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs.....</i> | <i>15</i> |
| <i>III.3.17. Pas de progression.....</i> | <i>15</i> |
| <i>III.3.18. Unité de mesure.....</i> | <i>15</i> |
| <i>III.3.19. Expression régulière.....</i> | <i>16</i> |
| <u>III.4. Formalisme des modèles conceptuels de données.....</u> | <u>16</u> |
| <u>III.5. Représentation cartographique d'une entité.....</u> | <u>20</u> |

| | |
|--|-----------|
| IV.GESTION DES CODES DE REFERENCE..... | 21 |
| V.DICTIONNAIRE DES ENTITES | 22 |
| V.1.COMMENTAIRES GLOBAUX SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT..... | 22 |
| V.2.CONNEXION..... | 22 |
| V.3.CONNEXION EN AVAL D'UN SITE INDUSTRIEL..... | 24 |
| V.4.EVENEMENTS SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT..... | 25 |
| V.5.OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT..... | 25 |
| V.6.VALEUR CARACTERISTIQUE DU REJET..... | 26 |
| V.7.COMMUNE..... | 27 |
| V.8.EXPLOITATION AGRICOLE..... | 27 |
| V.9.INTERVENANT..... | 28 |
| V.10.NOMENCLATURE ACTIVITES FRANCAISE..... | 29 |
| V.11.OUVRAGE DE DEPOLLUTION..... | 30 |
| V.12.OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL..... | 30 |
| V.13.PARAMETRE..... | 31 |
| V.14.PERIMETRE D'EPANDAGE..... | 32 |
| V.15.SITE INDUSTRIEL..... | 33 |
| V.16.SUPPORT..... | 34 |
| V.17.SYSTEME DE COLLECTE..... | 34 |
| V.18.UNITE DE REFERENCE..... | 35 |
| VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS..... | 36 |
| VI.1.CODE DE L'OUVRAGE AMONT..... | 36 |
| VI.2.CODE DE L'OUVRAGE AVAL..... | 36 |
| VI.3.CODE DE L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT..... | 36 |
| VI.4.COMMENTAIRES GLOBAUX SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT..... | 37 |
| VI.5.COMMENTAIRES SUR LA CONNEXION..... | 37 |
| VI.6.COMMENTAIRES SUR LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE..... | 37 |
| VI.7.DATE DE CRÉATION DE LA CONNEXION..... | 38 |
| VI.8.DATE DE DÉBUT DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE..... | 38 |
| VI.9.DATE DE DÉBUT DE LA PÉRIODE DES COMMENTAIRES GLOBAUX..... | 39 |
| VI.10.DATE DE FIN DE LA PÉRIODE DES COMMENTAIRES GLOBAUX..... | 39 |
| VI.11.DATE DE L'ÉVÈNEMENT SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT..... | 39 |
| VI.12.DATE DE LA FIN DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE..... | 39 |
| VI.13.DATE DE RETRAIT DE LA CONNEXION..... | 40 |
| VI.14.DESCRPTION DE L'ÉVÈNEMENT SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT..... | 40 |
| VI.15.FINALITÉ DE L'ÉVÈNEMENT SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT..... | 40 |
| VI.16.FINALITÉ DES COMMENTAIRES GLOBAUX..... | 42 |
| VI.17.GRANDEUR MESURÉE..... | 44 |
| VI.18.MODE D'OBTENTION DE LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE..... | 45 |
| VI.19.PÉRIODE DE CALCUL DE LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE..... | 46 |
| VI.20.PROPORTION D'EFFLUENT PRODUITE PAR L'OUVRAGE AMONT QUI PASSE PAR LA CONNEXION..... | 47 |
| VI.21.PROPORTION THÉORIQUE D'EFFLUENT PRODUIT PAR L'OUVRAGE AMONT QUI PASSE PAR LA CONNEXION AU MOMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA VALEUR..... | 47 |
| VI.22.QUALIFICATION DE L'ACQUISITION DE LA VALEUR..... | 47 |
| VI.23.REPRÉSENTATIVITÉ STATISTIQUE DE LA VALEUR CARACTÉRISTIQUE..... | 49 |

| | |
|--|-----------|
| VI.24. STATUT DE L'ACQUISITION DE LA VALEUR..... | 50 |
| VI.25. TYPE D'ÉVÈNEMENT SUR L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT..... | 51 |
| VI.26. TYPE D'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT..... | 53 |
| VI.27. TYPE DE L'OUVRAGE AMONT..... | 56 |
| VI.28. TYPE DE L'OUVRAGE AVAL..... | 58 |
| VI.29. VALEUR CARACTÉRISTIQUE DU REJET..... | 61 |
| VII. SCHÉMA CONCEPTUEL DE DONNÉES..... | 63 |
| VIII. TABLE DES MATIÈRES..... | 70 |